



Fin de contrat difficile assistante maternelle

Par **damdeff**, le **26/04/2011** à **15:15**

Bonjour, j'ai un contrat depuis 3 ans avec un enfant sur année incomplète de 47 semaines, la fin du contrat arrive le 31 mai et, les employeurs ne veulent pas payer ni cp ni régularisation sur année incomplète; ils me disent que je les ai déjà pris, en effet ils ont déclaré leurs fameux " rtt " comme cp sur les bulletins de salaires mais les rtt n'apparaissent aucunement au relais ass maternelle on leur donne raison car association amari, on me dit que les cp sont acquis et donc à payer, que les rtt ne peuvent se poser qu'en semaines, qu'il y a bien une régularisation à faire, que tous mes salaires sont erronés j'ai fait faire une attestation de mes autres employeurs certifiant mes 5 semaines que dois-je faire ?